



Nous sommes au regret de vous informer que le nouveau calculateur ne sera plus disponible tant que Santé Publique France n'aura pas mis à jour les textes réglementaires du Nutri-Score et décrété l'application du nouvel algorithme.

En effet, le nouvel algorithme de calcul n'étant pas encore applicable, Santé Publique France n'a pas souhaité autoriser la mise à disposition publique d'un calculateur prenant en compte les évolutions futures afin d'éviter toute confusion.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'équipe ScanUp.

Extrait de la mise en demeure envoyée par Santé Publique France le 22 novembre 2022 à l'attention de SCAN'UP.

“A ce jour, nous ne souhaitons pas autoriser la diffusion d'un calculateur prenant en compte les évolutions futures du score du Nutri-Score, et nous veillons à ce qu'aucune diffusion d'un tel calculateur n'ait lieu par des tiers. Ces mesures visent à éviter toute confusion et toutes erreurs chez les fabricants et les industriels dans l'emploi du Nutri-Score et, par voie de conséquence, toute publicité trompeuse à l'égard des consommateurs en raison de l'usage d'une signalétique nutritionnelle non conforme à la réglementation applicable.

[...]

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions et au besoin vous mettons en demeure de bien vouloir cesser les pratiques non conformes de diffusion du nouveau calculateur.”